

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 1^{er} mars 2018.

- ↳ **Règlement d'emprunt 17-252 :**
Règlement abrogeant le règlement d'emprunt No 97-446 d'une somme de 30 000 \$.

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau du secrétaire- trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 14 mars 2018



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe